



ONU  HABITAT



MALI : PROFIL URBAIN DE BANDIAGARA



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © UN Photo



ONU  HABITAT



MALI : PROFIL URBAIN DE BANDIAGARA

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	15
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	17
ENVIRONNEMENT	19
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	20
SERVICES URBAINS DE BASE	22

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

A handwritten signature in black ink, reading "Joan Clos". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

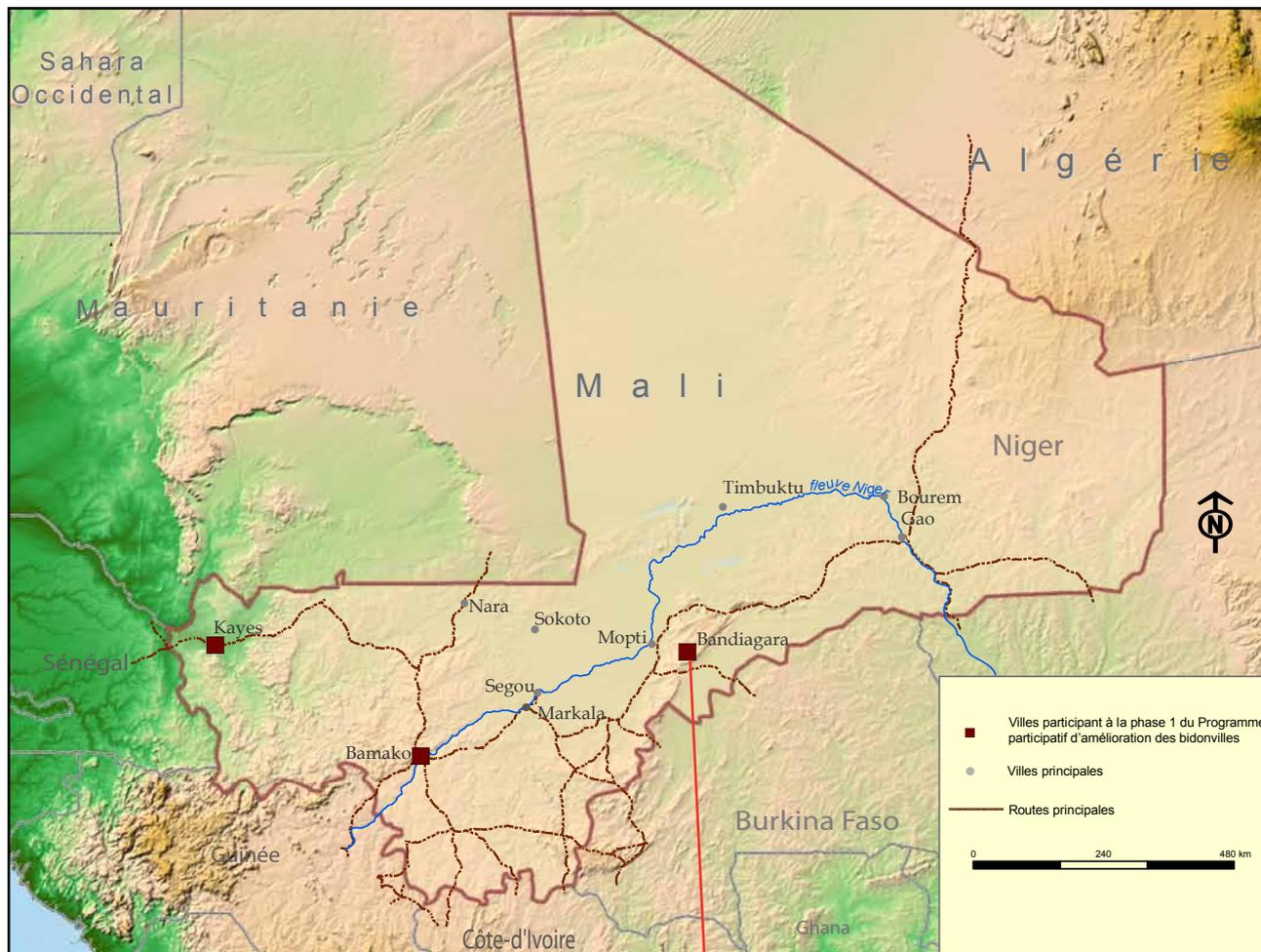
L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MALI



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La commune urbaine de Bandiagara est le chef-lieu du cercle de Bandiagara dans la région de Mopti. Elle est située à 691 km de Bamako sur la RN 15. Elle est un important lieu d'échanges à la fois commerciaux et culturels avec l'arrière-pays. Elle est au cœur du site des falaises de Bandiagara, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, qui attire chaque année un grand nombre de touristes.

Les atouts de la commune urbaine de Bandiagara sont nombreux : richesse des ressources humaines, patrimoine naturel et culturel, nombreuses infrastructures, position au cœur du pays dogon propice au développement du tourisme et du commerce.

Cependant, la commune est également confrontée à des difficultés importantes : problèmes d'approvisionnement en eau potable, absence de système de collecte et de traitement des déchets solides et liquides, accroissement très rapide de sa population, dégradation de l'environnement, conditions climatiques difficiles, taux de chômage élevé des jeunes, faibles ressources des ménages, moyens de communication et de circulation limités.

GOVERNANCE

Bandiagara est le chef-lieu du cercle. Elle est administrée par le conseil communal, qui est l'organe de décision. Il est composé de 17 conseillers dont 4 femmes. Le bureau communal, organe exécutif, est constitué du maire et de ses 3 adjoints avec comme deuxième adjointe, une femme. L'avènement de la décentralisation au Mali en 1992 s'est traduit par la création des collectivités territoriales. Mais, ces nouveaux organes mis en place sont restés des structures à forte tendance centralisatrice et manquent de cadres techniques professionnellement compétents pour concevoir, exécuter et assurer le suivi et l'évaluation des programmes économiques et financiers de développement.

La ville a lancé un Plan de développement économique, social et culturel en 2005. Ce programme établit et fixe les grandes lignes d'intervention pour le développement urbain. Pour ce faire, la première étape de ce plan est de renforcer les capacités de l'administration communale. D'une manière générale, afin de palier le manque de compétence, la commune doit veiller à mieux associer les services techniques compétents et la société civile pour les aider à mettre en œuvre ce plan. La commune dispose toutefois de moyens financiers et humains faibles pour relever ces défis. La question de la mobilisation de ses ressources financières, est donc primordiale.

De plus, depuis 2006, un appui spécifique à la commune urbaine de Bandiagara a été initié par le Service allemand de développement. L'objectif est que la commune urbaine de Bandiagara assure les services publics de base en associant la population à leur gestion. Pour ce faire, depuis 2006, le Service allemand de développement appuie la commune urbaine de Bandiagara à travers une assistance technique.

FINANCES MUNICIPALES

À Bandiagara, le taux de recouvrement des ressources propres reste faible. Forte de ce constat, la commune urbaine, en collaboration avec d'autres partenaires et associés, dans le but d'optimiser les ressources financières, a répondu à un appel à projet de l'Union européenne et a obtenu une subvention de 86 millions de francs CFA. Grâce à la mise en place de ce programme, le taux de recouvrement, à la date du 31 juillet 2010, était déjà plus élevé que le meilleur taux de recouvrement obtenu entre 2006 et 2009. Si l'effort se poursuit, la mairie peut espérer dépasser les 50 % de taux de recouvrement pour 2011-2012 et augmenter encore ce taux dans les années à venir.

BIDONVILLE

Les bidonvilles se concentrent en périphérie de la ville. Pour l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, le gouvernement du Mali a adopté son premier document de politique de développement urbain dénommé « Grandes orientations de la politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat ». La mise en œuvre de cette politique a abouti à l'élaboration en octobre 1995 d'un document appelé « Stratégie nationale de logement » dont l'objectif est de permettre au gouvernement du Mali d'améliorer les conditions de vie dans le pays, en favorisant notamment l'accès à un logement décent pour les populations à faibles revenus.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La Constitution malienne accorde autant de droit à l'homme qu'à la femme, à ce titre les femmes peuvent exercer des activités similaires à celles des hommes. Au niveau de la ville de Bandiagara, les femmes participent activement à la vie politique. Le conseil communal compte 4 femmes sur 17 conseillers et le bureau communal compte 1 femme parmi ses 3 adjoints. Les femmes travaillent essentiellement dans le secteur informel. Les femmes, analphabètes pour la plupart, méconnaissent tout de leurs droits. Les pratiques socio-culturelles et religieuses les installent dans une situation de dépendance et de soumission vis-à-vis des hommes.

ENVIRONNEMENT

La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la Constitution du Mali et il existe également des lois protégeant l'environnement. Cependant, la mauvaise gestion des ordures ménagères et de l'assainissement contribue à la pollution du milieu urbain et au développement de maladies.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

L'économie de Bandiagara est essentiellement basée sur le secteur tertiaire et plus particulièrement sur le tourisme grâce à sa position au cœur du pays dogon. Le commerce est également florissant, il est dominé par les produits locaux d'origine agricole et les produits artisanaux. Le secteur informel concerne surtout le commerce de détail, il emploie beaucoup de femmes. Les activités agricoles concernent principalement la céréaliculture, les cultures de rente et le maraîchage. L'élevage est peu développé à Bandiagara car les terrains alentours sont très accidentés.

SERVICES URBAINS DE BASE

L'Énergie du Mali a repris la gestion de l'approvisionnement en eau potable depuis avril 2010. Elle est sur le point d'ouvrir un nouveau forage et procède à des travaux de rénovation sur l'ensemble des équipements. Malgré des investissements importants entre 2007 et 2009, le service d'approvisionnement en eau potable n'est toujours pas performant. De plus, un rapport de la Direction nationale de l'hydraulique, de juin 2008, fait état de nombreuses malfaçons sur les travaux réalisés.

La qualité et le coût de l'eau posent donc problème. La population de Bandiagara ne dispose que de 1 borne-fontaine pour 825 habitants. Ce faible niveau d'équipement couplé au problème récurrent de fonctionnement explique l'emploi de puits, de forages et même l'utilisation de l'eau des mares. Certaines de ces sources d'eau ne sont pas saines et provoquent de nombreux problèmes de santé.

Les eaux de pluies sont drainées en partie par les talwegs et les ruelles vers la rivière Yamé suivant les pentes naturelles du terrain. Il existe 3 points où les eaux pluviales stagnent et 1 mare. Lors de l'aménagement de la RN 15, 1 986 kml de caniveaux ont été mis en place. Ceux réalisés pendant la période coloniale ont presque disparu. Les ruelles sont vétustes et sont endommagées par les eaux de ruissellement.

La ville dispose de 15 dépôts de transit, 6 sont fonctionnels mais ne répondent pas aux normes. Une décharge provisoire non aménagée est située au sud de la ville. La collecte des ordures n'est quasiment pas organisée. Les ordures ménagères sont déposées à l'air libre. Les déchets sont également utilisés comme fumure après compostage. Cette situation explique largement l'insalubrité grandissante qui sévit dans la ville.

L'électricité est fournie à la population de Bandiagara par une centrale par la compagnie nationale Électricité du Mali qui dispose actuellement de 3 groupes électrogènes fonctionnels. Il y a peu de demandes de branchement car la couverture du réseau électrique n'est pas suffisante et n'englobe pas toute une partie des anciens quartiers et la zone de relogement. La ville est desservie par un réseau routier dense et de bonne qualité, du moins pour les axes principaux.

INTRODUCTION

La commune urbaine de Bandiagara est le chef-lieu du cercle de Bandiagara dans la région de Mopti. Elle est située à 691 km de Bamako sur la RN 15, également connue sous le nom de la « route du poisson » reliant Mopti à la frontière du Burkina Faso.

Sa position, au cœur du pays dogon, en fait un lieu d'échanges à la fois commerciaux et culturels avec l'arrière-pays. Située à 123 km de la frontière avec le Burkina Faso, elle se trouve dans une zone centrale et bénéficie d'infrastructures routières développées qui la relie à Bamako et bientôt à Ouagadougou (Burkina Faso). Son rôle de carrefour commercial et culturel pourrait donc se développer au niveau national. Elle est au cœur du site des falaises de Bandiagara, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1989 comme patrimoine culturel et naturel (bien mixte). Ce site couvre une superficie de 4 000 km² regroupant 289 villages et attire chaque année un grand nombre de touristes, venant majoritairement d'Europe et des États-Unis.



Falaises de Bandiagara (© DR).

Les atouts de la commune urbaine de Bandiagara sont nombreux : richesse des ressources humaines, patrimoine naturel et culturel, nombreuses infrastructures, position au cœur du pays dogon propice au développement du tourisme et du commerce.

Cependant, la commune est également confrontée à des difficultés importantes : problèmes d'approvisionnement en eau potable, absence de système de collecte et de traitement des déchets solides et liquides, accroissement très rapide de sa population, dégradation de l'environnement, conditions climatiques difficiles, taux de chômage élevé des jeunes, faibles ressources des ménages, moyens de communication et de circulation limités.

La commune doit donc relever 2 défis majeurs :

- Mettre à la disposition de sa population des services publics de qualité qui répondent à ses besoins ;

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie locale en s'appuyant sur son patrimoine naturel et culturel, et sa position de carrefour.

ADMINISTRATION

Avec la décentralisation, on trouve à Bandiagara les structures administratives suivantes :

- Le préfet, le sous-préfet et les agents des services techniques déconcentrés représentant l'autorité de l'État ;
- Le maire et son conseil représentant le peuple ;
- Le conseil des chefs de quartier et le chef du village représentant l'autorité administrative locale ;
- Le conseil de cercle qui a autorité notamment sur le dispensaire. Cette instance, d'abord strictement issue de la société civile, a été récemment attachée à la préfecture. Son rôle est désormais beaucoup moins clair.

Bandiagara est le chef-lieu du cercle. Elle est administrée par le conseil communal, qui est l'organe de décision. Il est composé de 17 conseillers dont 4 femmes. Le bureau communal, organe exécutif, est constitué du maire et de ses 3 adjoints avec 1 femme comme deuxième adjointe.

Les commissions de travail suivantes ont été mises en place dans la commune :

- La commission domaniale et foncière ;
- La commission des affaires économiques et financières ;
- La commission chargée de l'état civil et du recensement ;
- La commission chargée de l'eau, du cadre de vie et de la voirie ;
- La commission chargée des affaires éducatives et culturelles.

Le personnel communal est composé de 1 secrétaire général, de 2 régisseurs (recettes et dépenses), de 1 secrétaire d'état civil, de 1 secrétaire, de 1 planton, de 1 chauffeur et de 1 gardien. En appui aux autres services publics, la mairie emploie également 1 matrone pour le centre de santé communautaire, 1 planton pour le commissariat de police et 1 gardien pour l'école.

Dans le cadre du transfert des compétences, la mairie gère 38 enseignants de 1er cycle payés sur les fonds de l'État. Dans le cadre du partenariat développé entre le Service allemand de développement et la mairie, un assistant technique est mis à disposition de la mairie pour l'appuyer en particulier dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage publique et du développement local.

DÉMOGRAPHIE

La population de Bandiagara est estimée à 25 564 habitants (Recensement général de la population et de l'habitat, 2009) dont 12 830 hommes et 12 734 femmes. La superficie de la ville étant estimée à 9 km², la densité est donc de 28,40 habitants par hectare. La population de la ville de Bandiagara se répartie principalement entre Peuls et Dogons, les autres ethnies du Mali étant très minoritaires (Malinkés, Touaregs, Bambaras, etc.). La cohabitation entre Peuls, peuple nomade sédentarisé vivant du gardiennage de troupeaux, et Dogons, sédentaire depuis des milliers d'années et cultivateurs, ne va pas sans quelques conflits sporadiques notamment durant la saison des pluies, avec la destruction de récoltes des Dogons par les troupeaux de moutons des Peuls.

PLANIFICATION URBAINE

Bandiagara est actuellement divisée en 13 quartiers répartis des 2 côtés de la rivière Yamé qui se jette dans le Niger au niveau de la ville de Mopti. Chaque quartier est administré par un chef de quartier assisté de conseillers. La ville se divise en 3 zones distinctes :

- Les zones d'habitat : elles sont composées de 2 parties. La première est le noyau ancien. Ce dernier est de forme concentrique. Il s'agit de la partie ancienne de la ville constituée par Dindin-Bodi (5^e quartier), Dioi (6^e quartier) et une partie des autres quartiers. Le tissu est très dense et l'habitat est de type traditionnel avec des maisons rectangulaires en banco ou en pierre. Les superficies des parcelles sont variables. Les toitures sont généralement en terre avec une charpente en bois et ou en tôle. Il n'existe pas de réseaux d'assainissement. Le noyau ancien concentre la plupart des équipements socio-collectifs de la ville. La seconde partie correspond aux zones d'extension de la ville. Ce sont les extensions de Dindin-Doundéri (3^e quartier), de Dindin-Soro (4^e quartier), de Sengué-Nongou (7^e quartier) et de Dâh (8^e quartier) situés au nord et à l'ouest de la ville. Les matériaux de construction utilisés sont le banco, la pierre ou le ciment. Les toitures sont en banco ou en tôle. Les superficies des parcelles varient de 400 à 1 200 m². Le tissu urbain, sous forme de damier, présente des rues assez larges de 12 à 20 m contrastant ainsi avec le tissu ancien.
- Les zones d'activités : elles comprennent les zones de bureaux qui sont de 3 types différents. Tout d'abord, l'ancienne zone de bureaux qui occupe une superficie d'environ 2,5 ha. Située au sud de la ville entre le Yamé au nord, la route du poisson à l'ouest et la piste d'atterrissage au sud. Elle est la principale zone de bureaux occupée depuis la période coloniale. De nombreux bâtiments construits pendant la période coloniale sont aujourd'hui en ruine. Il est question d'en restaurer compte tenu de leur intérêt historique. La deuxième zone est la zone de bureaux modernes.

Située à la limite nord du 3^e quartier, elle comprend le CAP, le service de l'élevage, la mission culturelle, la maison du jumelage, la coopération Rennes-Plateau Dogon, la maison des jeunes et la caisse d'épargne et de crédits BADO-GINE. Dans sa partie nord se trouvent le parc de vaccination et l'aire d'abattage. Enfin, la troisième zone est la future zone de bureaux. Elle devrait accueillir les bureaux de l'Institut national de prévoyance sociale et le centre de la promotion des femmes. Les zones d'activités comprennent également la zone commerciale. C'est l'actuelle place du marché qui regroupe toutes les activités commerciales de Bandiagara : magasins de céréales, de fruits et légumes, boucheries, etc.

- Les zones vertes : les zones de maraîchage sont situées le long du Yamé et sur le côté gauche de la route de Sangha après le Service de médecine traditionnelle. Les zones de cultures sont situées aux environs de la ville et principalement dans les parties nord-ouest, ouest et sud-ouest.

ÉDUCATION

Si le taux brut de scolarisation atteints les 140 % selon les données CAP, il est objectivement difficile de parler d'un système scolaire performant à Bandiagara car ce résultat est dopé par les enfants des villages environnants qui fréquentent les écoles de Bandiagara, ainsi que par une sous-estimation de la population réelle de Bandiagara. En 1^{er} cycle, on dénombre 11 écoles et 51 salles de classe pour 3 434 enfants, soit 67 enfants par salle de classe, ce qui est bien évidemment beaucoup trop important. En 2nd cycle, la commune accueille 4 écoles publiques, 1 école privée, 1 école coranique et 1 lycée.

SANTÉ

La ville accueille le centre de santé de référence du cercle de Bandiagara qui couvre les besoins d'une population d'environ 100 000 à 150 000 habitants. Pour les accouchements sans complication et la vaccination, un centre de santé communautaire accueille les femmes cinq jours par semaines. Un second centre de santé communautaire est en cours d'achèvement dans les nouveaux quartiers. Un institut de recherche sur le paludisme existe grâce au financement du Programme des Nations unies pour le développement et de l'État malien). Un centre de médecine traditionnelle, issue de la collaboration avec l'Italie, développe des « médicaments traditionnels améliorés ». Il n'existe donc que 4 centres de santé opérationnels pour 25 564 habitants, ce qui demeure insuffisant. On remarque les mêmes lacunes au niveau du personnel soignant : 9 médecins pour 25 564 habitants, soit 1 médecin pour 2 841 habitants, et 3 sages-femmes pour 1 880 femmes enceintes tous les ans, soit 1 sages-femmes pour 314 femmes.

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

L'avènement de la décentralisation au Mali en 1992 s'est traduit par la création des collectivités territoriales (régions, cercles et communes) dont les organes (assemblées régionales, conseils de cercles et conseils communaux) ont eu pour mission essentielle la conduite du développement économique, social et culturel de leur communauté respective.

Mais, les nouveaux organes mis en place sont restés des structures à forte tendance centralisatrice et manquent de cadres techniques professionnellement compétents pour concevoir, exécuter et assurer le suivi et l'évaluation des programmes économiques et financiers de développement. N'ayant qu'une très faible culture administrative, les nouveaux organes sont encore loin de répondre efficacement à leur vocation et assurent insuffisamment leurs attributions au service des populations et des agents économiques.

Parfaitement conscients de cette situation, et pour faire face à la paupérisation croissante des populations, les élus locaux et les responsables administratifs ont décidé de prendre désormais en main les destinées socio-économiques et culturelles liées à l'urbanisation de la commune de Bandiagara à travers la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents projets et programmes.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie à moyen terme du plan de développement de la commune va porter sur la valorisation des atouts naturels dont elle dispose, notamment le grand potentiel touristique actuellement très mal exploité, un secteur agro-pastoral à haute valeur ajoutée, d'importantes réserves en eaux souterraines. Toutes ces activités se réaliseront dans un contexte de décentralisation.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Le Plan de développement économique, social et culturel, lancé en 2005, est un programme qui établit les grandes lignes d'intervention du développement urbain. Il a fait l'objet d'un premier bilan en 2009 dont les résultats devaient servir à mieux conduire la suite du processus. Au terme d'une session extraordinaire du conseil communal, le 17 janvier 2010, les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan ont été définies :

- Assurer l'accès à l'eau potable pour tous les citoyens ;
- Améliorer le cadre de vie des citoyens de la ville ;
- Promouvoir le développement économique par la valorisation et la rentabilisation des infrastructures marchandes, par l'appui aux activités génératrices de

revenus, par la promotion du tourisme, par le développement de formations professionnalisantes pour les jeunes, par le développement de l'élevage ;

- Promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie participative par la mise en œuvre de méthodes et de techniques de consultation et de communication en direction des populations de la commune, par l'instauration de mécanismes permettant aux populations de s'impliquer, de suivre et d'évaluer la gestion communale, par la conduite d'échanges et des plaidoyers nécessaires auprès des populations et des partenaires afin de les informer et de les sensibiliser aux priorités de la commune.

D'autres domaines d'intervention importants ont été évoqués mais la commune ne dispose pas des ressources suffisantes pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions. Le choix a donc été fait de prioriser 4 secteurs.

Pour remplir ces objectifs, la première étape est de renforcer l'administration communale. En effet, la commune manque de personnel technique. La commune ne dispose pas en son sein des compétences suivantes pourtant essentielles afin qu'elle joue pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans le développement local. Les élus doivent recevoir les formations nécessaires pour leur permettre de bien appréhender le rôle de la commune en tant que pilote du développement local.

D'une façon générale, afin de palier au manque de compétence, la commune doit veiller à mieux associer les services techniques compétents pour l'aider à mettre en œuvre ce plan.

La population joue un rôle également central pour la réussite du processus. La restitution régulière des activités de la mairie lors du compte administratif, du projet de budget et du bilan annuel du Plan de développement économique, social et culturel est donc un élément important pour conduire la population à se mobiliser.

Enfin, les ressortissants de la commune sont des personnes ressources importantes. Ils doivent donc être régulièrement informés et associés aux activités de la commune.

Sur le plan matériel, le renforcement de l'administration communale passe également par la dotation en matériel de travail, indispensable pour assurer l'efficacité de ses services (matériel informatique, lignes téléphoniques et fax). De plus, afin de dépasser les difficultés liées à l'éloignement de Bandiagara des centres de décision, une connexion internet efficace est absolument nécessaire. Des moyens de communication vers la population tels que des radios et des journaux peuvent également améliorer la compréhension du rôle de la commune dans le développement de sa localité et donc, renforcer son action.

La commune dispose de moyens financiers et humains limités pour relever ces défis. Les questions de la mobilisation de ses ressources financières, ainsi que du renforcement de l'administration communale sont donc centrales.

Enfin, pour la réussite du processus de développement de son territoire, la commune doit veiller à associer tous les acteurs locaux dans le développement de ses projets.

Les orientations stratégiques pour relever ces défis sont donc les suivants :

- Le renforcement de l'administration communale ;
- La participation des populations à travers le développement d'une citoyenneté locale et l'instauration d'une évaluation participative des services rendus et de la gestion de la commune ;
- La recherche active de partenaires pour répondre aux besoins en infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Le développement d'une stratégie détaillée de développement de l'économie locale à travers la promotion du secteur privé et la mise en œuvre de projets structurants.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Depuis 2006, un appui spécifique à la commune urbaine de Bandiagara a été initié par le Service allemand de développement dans une logique de synergie des interventions de ce service auprès de la Mission culturelle de Bandiagara, d'irrigation de proximité au pays dogon et bélé Dougou, et du groupe d'animation Action au Sahel. Cette intervention, tout d'abord concentrée sur le domaine du montage de projets d'infrastructures, s'est aujourd'hui élargie pour toucher :

- le renforcement des capacités du bureau communal, du conseil communal et du personnel communal en gestion et administration communale, et en maîtrise d'ouvrage publique ;
- le développement d'une stratégie pour la mobilisation des ressources financières ;
- le renforcement de la participation des populations aux activités communales ;
- le développement d'une stratégie de développement de l'économie locale.

L'objectif est que la commune urbaine de Bandiagara assure les services publics de base en associant à leur gestion, la population. Pour ce faire, depuis 2006, le Service allemand de développement appuie la commune urbaine de Bandiagara à travers un assistant

technique. Il appuie et conseille la commune avec l'aide des autres partenaires, notamment le Projet d'optimisation des ressources financières, financé par l'Union européenne, et le Programme de gouvernance partagée, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international, pour améliorer la gestion et l'administration communale et renforcer le rôle de maître d'ouvrage du développement local de la commune.

La coopération entre le Service allemand de développement et la commune urbaine de Bandiagara a permis d'améliorer le fonctionnement de la commune et de mener de nombreuses activités parmi lesquelles :

- L'amélioration des conditions de travail du personnel communal et des élus (dotation en bureau, matériel d'archivage, matériel informatique) ;
- Une campagne de sensibilisation pour la participation aux élections communales d'avril 2009, en particulier des femmes et des jeunes ;
- La formation des élus et du personnel communal pour permettre une meilleure gestion des affaires communales ;
- La création d'un syndicat d'initiative du tourisme regroupant l'ensemble des acteurs dans le domaine du tourisme ;
- Le renforcement de la participation à la vie communale de la société civile et de la population (réunion régulière avec les acteurs du développement local, réunions dans les quartiers) ;
- L'élaboration du plan de développement économique, social et culturel 2010-2014 basé sur un effort d'implication des communautés de base ;
- Le montage de projets d'infrastructures tels que l'aménagement du marché ;
- L'appui aux initiatives en faveur d'un meilleur assainissement (montage d'un projet de gestion des déchets solides, appui aux initiatives locales) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du fonctionnement de la commune, du plan triennal d'appui technique et d'un dispositif d'information et de communication.

La poursuite de la mise en œuvre des différents documents de travail par la nouvelle équipe communale reste un défi à relever pour lequel l'assistant technique du Service allemand de développement apportera un appui-conseil au quotidien. De plus, des domaines spécifiques de compétences restent à renforcer, en particulier la gestion du personnel et l'organisation du travail. Enfin, la faiblesse de l'administration communale dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage publique et du développement communal devrait être compensée par le recrutement d'un expert local.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Organiser des espaces citoyens d'interpellation démocratiques ;
- Mettre en œuvre le plan de communication ;
- Créer une commission de travail spécifique « Genre et affaires sociales » ;
- Renforcer les capacités des élus dans l'animation des différentes commissions de travail ;
- Élaborer et mettre en œuvre les stratégies de mobilisation des ressources ;
- Diffuser le document final du Plans de développement social, économique et culturel aux acteurs : ONG, associations et population ;
- Créer des intercommunalités de gestion (assainissement, maraîchage, etc.) ;
- Mettre en place et animer le Comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement ;
- Mettre en place et renforcer les capacités des comités de développement des quartiers.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence du conseil communal.	Absence de commission de travail spécifique « genre et affaire sociale ».	Existence d'une radio.	Manque de confiance entre les élus et la population.
Existence de commissions de travail.	Manque de fonctionnalité du comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement au niveau de la commune.	Existence d'un cadre de concertation des projets, associations et ONG.	Incivisme.
Existence d'une coordination des chefs de quartier.	Sous-représentativité des femmes et des jeunes au sein du conseil communal et du bureau.	Ville membre de l'association des municipalités du Mali.	
Existence d'un assistant technique à la mairie.	Non fonctionnalité de certaines commissions de travail.		
Existence d'un service de documentation et d'archivage.	Insuffisance de communication interne et externe.		
Disponibilité d'un Plan de développement économique social et culturel.	Faible mobilisation des ressources locales propres.		
Existence d'une coopération décentralisée.	Absence d'espaces citoyens d'interpellation démocratique.		
Existence d'un Schéma directeur d'urbanisation.	Insuffisance dans la publication des délibérations et autres documents (budgets, arrêtés, décisions, etc.).		
	Absence d'intercommunalité.		
	Absence d'un comité de suivi et évaluation du Plan de développement économique social et culturel.		
	Absence de comités de développement des quartiers.		

FINANCES MUNICIPALES

Les ressources financières internes (impôts et taxes, vignettes, patentes, etc.) constituent les premières ressources de la commune. Ces ressources, dans la plupart des cas, sont sous estimées, mal évaluées ou méconnues. Pour bon nombre d'intervenants, l'estimation des sources de financement des projets de développement de la commune se limite aux apports financiers de l'État et des partenaires techniques et financiers. Cependant, la part la plus importante et la plus durable est celle de la commune (prélèvement) et des communautés (apport en nature sur les projets : main-d'œuvre, matériel et matériaux).

À Bandiagara, le taux de recouvrement des ressources propres reste faible. Forte de ce constat, la commune urbaine, en collaboration avec d'autres partenaires et associés, dans le but d'optimiser les ressources financières, a répondu à un appel à projet de l'Union européenne et a obtenu une subvention de 86 millions de francs CFA. Le Projet optimisation des ressources financières de la commune urbaine de Bandiagara a donc un rôle important à jouer. Il a pour objectifs :

- de mobiliser les acteurs locaux concernés par la problématique du recouvrement dans la commune ;
- d'analyser et de dresser la situation de la commune en matière de communication et de système d'information et de sensibilisation sur le recouvrement ;
- de former et de doter les acteurs du dispositif d'information et de sensibilisation, d'outils et de méthodes appropriés dans les domaines suivants : les ressources financières de la commune, les procédures de recouvrement, les acteurs impliqués dans le recouvrement, les avantages du paiement des impôts et taxes, les techniques et les outils de d'information et de la sensibilisation, la citoyenneté ;
- d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et de la population ;
- de réaliser l'état des lieux sur le potentiel fiscal et sur le système de recouvrement en cours dans la commune de Bandiagara ;
- de renforcer les capacités techniques et matérielles des personnes-clés dans la gestion financière de la commune.

Grâce à la mise en place de ce programme, le taux de recouvrement, à la date du 31 juillet 2010, était déjà plus élevé que le meilleur taux de recouvrement obtenu entre 2006 et 2009. Si l'effort se poursuit, la mairie peut espérer dépasser les 50 % de taux de recouvrement pour 2011-2012 et augmenter ce taux dans les années à venir.

BIDONVILLES

À la périphérie de la ville, l'occupation spatiale se caractérise par la présence d'habitats spontanés. D'une manière générale, le niveau de viabilisation reste faible dans ces quartiers où les populations vivent dans la promiscuité et où il n'y a pas suffisamment d'infrastructures d'assainissement et d'équipements sociaux. Les maisons sont construites en banco et les toitures en tôles. Les parcelles sont de formes et de dimensions différentes variant de 200 à 800 m². Les rues sont étroites et d'emprises variables de 2 à 6 m. Le maillage est irrégulier, les clôtures des parcelles sont faites de pierres empilées les unes sur les autres.

Pour l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, il existe des politiques et des lois foncières. Ainsi en 1981, le gouvernement du Mali a adopté son premier document de politique de développement urbain dénommé « Grandes orientations de la politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat ». La mise en œuvre de cette politique a abouti à l'élaboration en octobre 1995 du document de la Stratégie nationale de logement qui doit permettre au gouvernement du Mali d'améliorer les conditions de vie dans le pays en favorisant notamment l'accès à un logement décent pour les populations à faibles revenus, qui constituent aujourd'hui la majorité du pays. L'un des objectifs majeurs est la fourniture des services urbains de base à toutes les localités.



Briques de banco utilisées dans les constructions traditionnelles (© DR).

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

La Constitution malienne accorde autant de droit à l'homme qu'à la femme, à ce titre les femmes peuvent exercer des activités similaires à celles des hommes. Aussi, avec l'avènement de la démocratie et de la politique de décentralisation, les femmes intellectuelles réclament autant de sièges que les hommes au niveau des instances de décision. Cela est corroboré par la présence d'une femme à la tête du gouvernement actuel. Cette tendance se retrouve au niveau de la ville de Bandiagara où les femmes participent activement à la vie politique. La commune de Bandiagara est administrée par un conseil communal, qui est l'organe de décision. Il est composé de 17 conseillers dont 4 femmes. Le bureau communal, organe exécutif, est constitué du maire et de ses 3 adjoints avec une femme comme deuxième adjointe.

Par ailleurs, le travail des femmes dans le secteur informel demeure méconnue des instances officielles. Les femmes, analphabètes pour la plupart, méconnaissent tout de leurs droits. Les pratiques socioculturelles et religieuses les installent dans une situation de dépendance et de soumission vis-à-vis des hommes. Cette situation relève d'une véritable discrimination à l'encontre des femmes, qui se traduisent parfois même par des violences.

FEMMES ET VIH/SIDA

Au Mali, la prévalence du VIH/SIDA est de 1 %, soit 76 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA (Global Report 2010 de l'ONUSIDA). L'épidémie au Mali est surtout urbaine avec une prévalence de 1,6 % dans les villes contre 0,9 % en milieu rural. L'Initiative malienne d'accès aux antirétroviraux a démarré en 2001. Le plan sectoriel VIH/SIDA du ministère de la Santé, élaboré en juin 2005, a identifié comme une priorité nationale, la décentralisation des soins dans les régions et dans les cercles (sous-régions). En plus des efforts fournis par les autorités maliennes dans la lutte contre le SIDA, des ONG et des associations de femmes œuvrent dans ce sens.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Construire, aménager et équiper un centre multifonctionnel pour les femmes ;
- Construire, aménager et équiper un centre culturel pour les jeunes ;
- Actualiser la base de données des groupements et associations de femmes, ONG, etc.;
- Mettre en place un cadre de concertation entre la mairie, les ONG, les groupements et associations de femmes, et les couches vulnérables de la population ;
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et financières des organisations ;
- Créer au niveau du conseil communal une commission spécifique « Genre et affaires sociales » ;
- Créer une base de données des groupements et associations de jeunes.



Les femmes exercent majoritairement dans le secteur informel (© DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de la coordination des jeunes.	Absence de commissions de travail « genre et affaires sociales » au sein du conseil communal.	Existence de la Caisse d'épargne et de crédit qui favorise l'accès des femmes au microcrédit.	Arrêt des activités en cas de rupture des financements extérieurs.
Existence d'un réseau des femmes leaders de Bandiagara (près de 80 associations de femmes).	Faible représentativité des femmes au sein des instances de décision (pas de femme dans le conseil de cercle).	Existence d'une politique nationale favorable à l'équité entre les sexes.	
Existence d'ONG spécialisées dans les questions d'équité entre les sexes.	De nombreux groupements et associations de femmes sont très peu dynamiques.	Existence du service local de promotion de la femme.	
Existence de 2 associations de personnes handicapées.	Très grande dépendance aux financements extérieurs.	Existence de coopérations décentralisées.	
Rencontre régulière des membres du bureau du réseau (1 fois par mois).	Faible collaboration de la coordination des jeunes avec la mairie.		
Existence de femmes opératrices économiques.	Absence d'une base de données des associations, groupements de femmes et ONG.		

ENVIRONNEMENT



Dégradation des berges du Yamé (© DR).

La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la Constitution du Mali, notamment dans son article 15 qui rappelle que « toute personne a droit à un environnement sain. » et que « la protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'État. » Le but de la politique nationale de protection de l'environnement est de « garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche à la conception, à la planification et à la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement par la responsabilisation de tous les acteurs. »

En plus de la Constitution, il existe des lois protégeant l'environnement :

- Loi N° 01-020/AN-RM du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances et ses décrets d'application notamment le décret N° 08-346/P-RM du 26 juin 2008 qui fixe les règles et procédures relatives à l'Étude d'impact sur l'environnement ;
- Loi N° 91-04/AN-RM du 27 février 1991 relative à la gestion des déchets et son décret d'application N° 95-325/P-RM du 14 septembre 1995.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de la mare Belal.	Insalubrité de la ville.	Décentralisation et transfert des compétences et des ressources.	Dégradation des berges du Yamé.
	Insuffisance d'ouvrages d'évacuation des eaux de pluie.	Partenariat avec les ONG.	Prévalence des maladies liées à l'insalubrité.
	Insuffisance des moyens de viabilisation de la ville.	Existence de comités d'assainissement.	Inondation de certains quartiers.
	Manque de dépôts de transit.		Incivisme de la population.
	Manque d'espaces verts.		

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le secteur formel regroupe les agents de l'administration, les commerçants ayant des licences. Parmi eux, il y a des grossistes et des demi-grossistes. Ils sont affiliés à la chambre du commerce et de l'industrie, ils s'acquittent des impôts et des taxes. La principale taxe à laquelle ils sont soumis est la taxe de développement régional et local. Les produits importés concernent les biens de consommation et les produits manufacturés en provenance de Mopti, de Bamako et même du Ghana.

Les produits exportés proviennent de l'agriculture (notamment les échalotes), de l'élevage et de la pêche. Il s'agit des biens de consommation et des matières premières. Ils sont exportés vers les pays voisins.

Le secteur informel concerne surtout le commerce de détail. Ce secteur est composé de commerçants détaillants de produits manufacturés, de vendeurs et vendeuses de produits locaux. On trouve toutes les catégories de produits. Le contrôle par les pouvoirs publics est très limité voire même inexistant. Les femmes sont nombreuses dans ce secteur.

ÉTAT DES LIEUX DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIMAIRE

Les activités agricoles concernent principalement la céréaliculture, les cultures de rente et le maraîchage. Les principales cultures céréalières sont : le mil, le sorgho, le fonio. Les cultures de rente sont : l'arachide, le wandzou, le niébé et le sésame. Les tubercules sont la pomme de terre, le manioc et l'igname. Le maraîchage est essentiellement pratiqué le long du Yamé. Les principales cultures maraîchères sont : l'échalote, la laitue, la carotte, le chou, la betterave, le navet, l'oignon, le haricot vert et l'aubergine. L'élevage est peu développé à Bandiagara compte tenu de la nature du terrain très accidenté. Les espèces élevées sont : les bovins, les caprins, les aviens, les porcins et la volaille.

Les atouts du secteur primaire sont :

- la technicité des exploitants ;
- l'existence de microbarrages ;
- la présence du Yamé ;
- l'approvisionnement en intrants agricoles par les ONG et les opérateurs économiques ;
- l'organisation des femmes en coopératives ;
- la maîtrise des épizooties par les services vétérinaires ;
- l'existence d'un parc de vaccination et d'une pharmacie vétérinaire.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- le manque de terres arables ;
- la pluviométrie capricieuse ;
- les difficultés dans l'approvisionnement de certains intrants, notamment les produits phytosanitaires ;
- la mauvaise qualité des semences ;
- l'insuffisance du matériel agricole ;
- le manque de pâturages ;
- l'insuffisance des points d'eau ;
- l'inexistence de marché à bétail ;
- l'inexistence de parc à bétail.



Récolte des céréales (© DR).

SECTEUR SECONDAIRE

L'artisanat est pratiqué de façon traditionnelle. Il combine des activités informelles de subsistance et de survie (forgerons, cordonniers, maçons, potières, bûcherons, tisserands) et des activités semi-commerciales où l'investissement dans le capital et les moyens de production sont substantiels (soudeurs, bijoutiers, menuisiers métalliques, teinturiers, menuisiers bois, mécaniciens).

SECTEUR TERTIAIRE

- Tourisme : encore très agraire ces dix dernières années, la ville de Bandiagara se tourne de plus en plus vers le tourisme. La croissance du nombre d'hôtels a été impressionnante ces trois dernières

années, passant de 3 hôtels (dont 1 de grand luxe) à 6 hôtels (dont au moins 3 luxueux). Cette croissance des hôtels se fait de paire avec un agrandissement de la ville. En parallèle, les services touristiques associés ont aussi explosé avec une augmentation du nombre de guides, de petits restaurants.

- Institutions financières : la ville compte 1 banque (Banque nationale de développement agricole), 2 caisses d'épargne, 27 associations, 1 coopérative des personnes âgées, 5 banques de céréales, 71 coopératives villageoises. Au cours de l'année 2007, la Banque nationale de développement agricole a mobilisé 29 935 000 francs CFA pour satisfaire ses clients. Le taux d'intérêt est de 11 %. En 2007, la Caisse mutualiste de l'éducation et de la culture comptait 715 adhérents dont 207 femmes. Elle a mobilisé, de janvier à décembre 2007, 60 580 000 francs CFA, en termes d'appui financier à ses clients. Elle accorde 2 types de crédits : le crédit de solidarité (10 000 à 150 000 francs CFA au taux de 2 % pour six mois) et le crédit de consommation (155 000 à 500 000 francs CFA au taux de 1 % pour sept à dix-huit mois). La caisse Kondo-Djiguima compte 986 adhérents dont 141 femmes, 669 hommes et un groupement de 176 personnes. Cette caisse intervient dans l'agriculture, le commerce, les investissements, l'artisanat et les actions sociales. Le montant des crédits s'élève à 96 447 598 francs CFA. Le taux de recouvrement s'élève à 90 % et le montant des dépôts est de 245 787 196 francs CFA.

- Commerce : le commerce est essentiellement dominé par les produits locaux d'origine agricole (de grandes quantités d'oignons et d'échalotes transformés ou non, transitent par Bandiagara), les produits manufacturés, les produits de la cueillette, les produits forestiers, les produits de la pêche, les produits artisanaux, etc. En termes de production artisanale, le bogolan confectionné à Bandiagara est très apprécié à Bamako et dans d'autres villes européennes, américaines et asiatiques. Le marché de Bandiagara est important pour l'écoulement des produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat. La commune compte deux jours de foires hebdomadaires (lundi et vendredi). Ces foires sont très fréquentées. Le marché est géré et régi directement par la commune, un projet de délégation à une structure privée est en cours.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Étendre et renforcer le réseau d'eau potable ;
- Étendre le réseau électrique ;
- Aménager les berges du Yamé ;
- Réhabiliter la piste Bandiagara-Sangha (45 km) ;
- Construire des équipements marchands.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Tourisme.	Insuffisance d'infrastructures d'accueil.	Existence de deux jours de foire dans la semaine.	Insécurité transfrontalière.
Artisanat.	Insuffisance de terres cultivables.	Existence du syndicat d'initiative et de tourisme de Bandiagara.	Dégradation des berges de la rivière Yamé.
Existences d'unités de transformation des produits locaux.	Faible développement de l'élevage.	Disponibilité et accessibilité des produits maraîchers.	Inondations.
Présence du Yamé.	Manque d'unités industrielles.	Existence d'un musée.	Invasions acridiennes.
Existence de la coopération décentralisée.	Insuffisance d'infrastructures routières.		Sécheresse.
Ville inscrite au patrimoine culturel de l'Unesco.	Insuffisance d'équipements marchands.		Insécurité alimentaire.
Existence d'outils de gestion.	Non-transfert des revenus touristiques aux collectivités.		Incivisme.
Existence du Plan de développement économique social et culturel.	Inexistence de gare routière.		Tourisme mal organisé.
Position stratégique, ville carrefour (route du poisson).			

SERVICES URBAINS DE BASE



La ville dispose de 25 puits publics (© DR).

Des lois et des programmes existent et sont mis en œuvre au niveau de la commune pour l'amélioration des services urbains de base, notamment le Plan de développement économique social et culturel de la commune où un large volet est ouvert sur les équipements et les infrastructures urbaines. Ce programme a été adopté par le conseil communal et constitue l'outil de développement de base de la ville pour au moins cinq ans (2010-2014).

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau de la ville de Bandiagara est assurée par le réseau d'adduction d'eau, les puits et les forages. L'Énergie du Mali a repris la gestion de l'approvisionnement en eau potable depuis avril 2010. Elle est sur le point d'ouvrir un nouveau forage et procède à des travaux de rénovation de l'ensemble des équipements.

Les infrastructures permettant l'adduction d'eau sont les suivantes :

- 1 château d'eau de 12 m de haut, en bon état, pouvant contenir 300 m³ d'eau ;
- 2 forages, l'un équipé d'une pompe d'un débit de 10 m³/h et l'autre, d'une pompe d'un débit de 30 m³/h ;
- L'électricité nécessaire au pompage de l'eau est fournie directement par Énergie du Mali, mais en cas de coupure, les pompes disposent également d'un groupe électrogène de 25 kVA ;
- Le réseau est constitué de tuyaux en PVC pour le réseau de distribution, et de conduites en fonte pour le refoulement et la traversée du Yamé ;
- Il existe 31 bornes-fontaines dont 25 fonctionnelles, les branchements privés et administratifs sont au nombre de 411 ;
- Le système de traitement de l'eau est composé d'une bache de défrisassions (aérateur, filtre et bache de refoulement) et d'un dispositif de chloration en service depuis fin 2007. Son débit est de 40 m³/h ;
- Le quartier des logements sociaux est doté d'une mini-adduction d'eau.

En période de fonctionnement normal, le volume d'eau vendu par mois est d'environ 11 655 m³. Malgré des investissements importants entre 2007 et 2009, le service d'approvisionnement en eau potable n'est toujours pas performant. En effet, le forage de 30 m³/h n'est pas fonctionnel. De plus, un rapport de la Direction nationale de l'hydraulique, de juin 2008, fait état de nombreuses malfaçons sur les travaux réalisés. La qualité et le coût de l'eau posent également problème.

La population de Bandiagara ne dispose que de 1 borne pour 825 habitants, soit en moyenne 103 familles de 8 personnes. Ce faible niveau d'équipement couplé aux problèmes récurrents de fonctionnement, explique l'emploi de puits et de forages ou l'utilisation de l'eau des mares. Certaines de ces sources d'eau ne sont pas saines et provoquent de nombreux problèmes de santé. Les forages et les puits constituent un appoint très important pour répondre aux besoins en eau de la ville de Bandiagara. Cependant, parmi les 5 forages répartis dans la ville, seul celui du centre de santé est fonctionnel. Les puits de Tiaguel qui constituent les meilleures réserves en eau potable, souffrent du manque d'entretien et de gestion. Au total, la ville dispose de 25 puits publics, tous opérationnels, même si certains se tarissent immédiatement après la saison des pluies obligeant les personnes éloignées des bornes-fontaines à aller chercher l'eau très loin de leur lieu d'habitation.

La politique nationale de l'eau s'inscrit dans le cadre des grandes orientations de la politique de développement socio-économique du pays dont le but est la réduction de la pauvreté grâce à une croissance généralisée et durable et au développement des ressources humaines, en prêtant une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment celles des bidonvilles. L'un des objectifs de la politique nationale de l'eau est d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population malienne en assurant au plus grand nombre un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement, en veillant à une répartition équitable de l'effort de développement entre régions et groupes sociaux

Pour tous les centres de plus de 5 000 habitants, il est prévu de mettre en place des systèmes d'adduction d'eau modernes, sommaires ou complets, ou d'améliorer et d'étendre ceux qui existent. Cela inclut aussi une partie du milieu rural et les bidonvilles situés à la périphérie des centres urbains.

ASSAINISSEMENT

Les eaux de pluies sont drainées en partie par les talwegs et les ruelles vers la rivière Yamé suivant les pentes naturelles du terrain. Il existe 3 points de stagnation des eaux pluviales et 1 mare. Lors de l'aménagement de la RN 15, 1 986 kml de caniveaux ont été mis en place. Ceux réalisés pendant la période coloniale ont presque disparu. Les ruelles, vétustes, sont encore davantage

dégradées par les eaux de ruissellement. Le service de la voirie n'est pas véritablement fonctionnel. Il n'existe pas de système de drainage des eaux usées. Ces déchets liquides sont collectés pour la plupart dans des latrines traditionnelles surélevées par rapport au terrain naturel. Les latrines sont vidées manuellement dans la majeure partie des concessions et les résidus sont déversés ou enterrés dans la rue, ou dans des puisards situés à l'intérieur des concessions. Certains effectuent un traitement préalable avec de la cendre, du crésyl ou de l'eau de javelle. Les puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et contribuent à la prolifération des moustiques. Actuellement, les lieux publics comme le marché, la gare routière, les écoles et le stade municipal sont dotés de latrines publiques.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Les déchets solides sont généralement composés d'ordures ménagères, de feuilles mortes, de plastiques, de restes d'alimentaires, de ferrailles et de verres. Ces déchets sont souvent utilisés comme fumure après compostage. Les déchets biomédicaux produits par le centre de santé sont brûlés sur place dans les incinérateurs, avant d'être transportés sur les tas d'ordures.

Théoriquement, 13 tonnes d'ordures sont produites par jour en l'absence de tout dispositif opérationnel de gestion. Cette situation explique largement l'insalubrité grandissante constatée dans la ville. Cet état de fait explique également que les champs de culture soient progressivement envahis par les déchets plastiques.

La ville dispose de 15 dépôts de transit, 6 sont fonctionnels mais ne répondent pas aux normes. Une décharge provisoire non aménagée est située au sud de la ville. La collecte des ordures n'est quasiment pas organisée. Les ordures ménagères sont déposées à l'air libre. Des groupements d'intérêt économique se sont investis dans le domaine mais leur activité n'est pas régulière. L'enlèvement des ordures au niveau de quelques familles est assuré par l'Association pour le développement durable de Bandiagara.

ACCÈS À L'ÉNERGIE

L'électricité est fournie à la population de Bandiagara par une centrale par la compagnie nationale Électricité du Mali qui dispose actuellement de 3 groupes électrogènes fonctionnels de puissance respective :

- 400 kW de puissance installée et 340 kW de puissance disponible ;
- 205 kW de puissance installée et 180 kW de puissance disponible ;
- 205 kW de puissance installée et 180 kW de puissance disponible.

Actuellement le nombre d'abonnés en basse tension s'élève à 501 contre 4 abonnés en moyenne tension (lycée, Orange). Il y a peu de demandes de branchement car la couverture du réseau électrique n'est pas suffisante et n'englobe pas toute une partie des anciens quartiers et de la zone de relogement.

La longueur du réseau électrique est estimée à 15 kml en ne prenant pas en compte les logements sociaux (ATT Bougou). La solution pour satisfaire la demande de la population serait d'étendre de 15 à 20 kml le réseau électrique de Bandiagara.

En 2009, la ville n'était toujours pas reliée au réseau électrique de Mopti. Elle est donc tributaire de l'alimentation de ses 3 centrales. Les bâtiments les plus sensibles aux coupures de courant (hôpital, mairie, hôtel) possèdent des groupes électrogènes de secours. Grâce à une convention signée entre la mairie de Bandiagara et l'Énergie du Mali, l'éclairage public fonctionne correctement aujourd'hui.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Bandiagara est l'une des étapes de la route du poisson qui conduit de Mopti au Burkina Faso en passant par la ville de Koro. La portion de la route Mopti-Bandiagara a été rénovée lors de la Coupe d'Afrique des nations de 2002, transformant une piste de qualité moyenne en une route goudronnée de très bonne qualité. Les principales voies de communications sont la RN 15, reliant Sévaré au Burkina Faso et qui passe par Bandiagara, la RR 29, reliant Bandiagara à Douentza très accidentée et non aménagée. Bandiagara est reliée à Sévaré (62 km) par une route bitumée. Elle est reliée à Bankass par 2 routes latéritiques praticables toute l'année, l'une de ces routes passant par Ouou est en cours de bitumage. Par ailleurs, Bandiagara est un carrefour d'où part plusieurs pistes améliorées vers Kendié (45 km), Kani Gogouna (27 km), Sangha (45 km) et Dourou (25 km). Concernant la ville, un plan de goudronnage des rues est en cours d'application, le budget ayant été voté au niveau national en 2008.

Les compagnies de transport routier font depuis peu escale à Bandiagara 2 fois par semaine. Les départs avec les compagnies Bani, Africa Tours, Bittar et quelques autres sont possibles. Cette liaison a permis de rapprocher Bandiagara de la capitale Bamako en simplifiant grandement le voyage (l'escale et le changement à la gare routière de Sévaré n'étant plus une obligation).

La population a le choix entre différents moyens de transport : taxis, minibus ou bus. Ils desservent les foires hebdomadaires, les communes du cercle, les capitales régionales comme Mopti, Sikasso, Ségou, Bamako et les pays voisins du cercle comme le Burkina Faso. Ils assurent le transport des personnes, des marchandises manufacturées, des produits agricoles et maraîchers. Le transport est géré par des syndicats des

transporteurs. Les charrettes constituent les moyens de transport privilégiés pour les produits. Il existe actuellement des engins à 2 roues dans toutes les familles. On note la présence d'un aérodrome non fonctionnel.



Un plan de goudronnage des rues est en cours d'application (© DR).

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il n'existe qu'une seule radio communautaire à Bandiagara dénommée « Baguine ». Mais la communication des informations concernant la gestion urbaine se fait également par l'intermédiaire des Rassemblements pour les actions concrètes qui existent au sein des services de la justice, de la police, du cercle, du centre de santé, de l'Électricité du Mali et de la Poste. Il existe un bureau de poste à Bandiagara situé au plateau sur la rive gauche du Yamé. La ville compte plus de 50 boîtes postales.

Le réseau de téléphone fixe a une capacité de 500 paires et compte 260 abonnées. Il ne dépend plus du central de Sévaré. Les sociétés de téléphonie mobile Malitel et Orange sont présentes à Bandiagara depuis 2006.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Construire et équiper un abattoir ;
- Construire un marché ;
- Construire une gare routière ;
- Réaliser des ouvrages d'assainissement ;
- Aménager les berges du Yamé ;
- Doter la mairie en logistique d'hygiène et d'assainissement.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un système d'adduction d'eau potable.	Manque d'hygiène et faiblesse du réseau d'assainissement.	Textes législatifs favorisant une meilleure gestion des affaires des collectivités territoriales.	Risques d'épidémies.
Existence du réseau électrique de l'Électricité du Mali.	Faible couverture Internet.	Existence de groupements d'intérêts économiques pour la collecte et l'évacuation des ordures.	
Existence de réseaux d'évacuation des eaux de pluies.	Insuffisance de la couverture en eau et en électricité		
Existence de logistique pour l'évacuation des ordures.			
Existence de 2 réseaux de téléphonie mobile (Orange et Malitel).			
Existence d'un grand nombre d'ONG et d'associations.			
Représentation de l'Agence nationale pour l'emploi.			
Existence des services techniques.			

PROFIL URBAIN DE BANDIAGARA

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications